



Traité Ketouvat

Michna 7 - Chapitre 7

הַמְקַדֵּשׁ אֶת הָאִשָּׁה עַל מְנַת שְׂאִין עָלֶיהָ גְדָרִים וְנִמְצְאוּ עָלֶיהָ
גְדָרִים, אֵינָהּ מְקַדְּשֶׁת. כְּנֹסָה סִתָּם וְנִמְצְאוּ עָלֶיהָ גְדָרִים,
תֵּצֵא שְׂלֵא בְכַתְּבָהּ. עַל מְנַת שְׂאִין בָּהּ מוֹמִין וְנִמְצְאוּ בָּהּ מוֹמִין,
אֵינָהּ מְקַדְּשֶׁת. כְּנֹסָה סִתָּם וְנִמְצְאוּ בָּהּ מוֹמִין, תֵּצֵא שְׂלֵא
בְכַתְּבָהּ. כָּל הַמוֹמִין הַפּוֹסְלִין בְּכֹהֲנִים, פּוֹסְלִין בְּנָשִׁים:

Si quelqu'un consacre une femme à condition qu'elle n'ait pas d'engagement par vœu, et il se trouve qu'elle en a prononcé un, le mariage sera nul ; s'il l'a épousée sans condition, et elle est engagée, elle se séparera sans recevoir le douaire. Si un homme a épousé une femme à la condition qu'elle n'ait pas de défauts (infirmités), et il se trouve qu'elle en a, le mariage est nul. S'il l'a épousée sans condition, et il se trouve qu'elle a des défauts, il peut la répudier sans lui donner le douaire. Les défauts énumérés dans la Torah à propos des Cohanim (Vayikra 21,18-20) et qui les rendent impropres au service du culte, peuvent devenir des causes d'annulation des mariages.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions